

Transcription de vidéo

Titre de la vidéo :

Rôle de la direction du mémoire

Description de la vidéo :

Cette vidéo présente le rôle et les responsabilités de la directrice ou du directeur du mémoire de la maîtrise en éducation à l'Université de Saint-Boniface.

Production de la vidéo :

Cette vidéo a été préparée par la Faculté d'éducation en collaboration avec le Service des technologies d'apprentissage à distance de l'Université de Saint-Boniface. Le contenu et la narration de cette vidéo d'information ont été préparés par le professeur Jules Rocque. Le design de la vidéo et le contenu ont été mis en place par le Service des technologies d'apprentissage à distance (Jamie Morneau et Julie Joannis).

Narration :

Jules Rocque, professeur à la faculté d'éducation

Adresse Web de la vidéo :

<http://ustboniface.ca/documents-med-videos>

Transcription :

Ce tutoriel portera sur la description du rôle de la direction dans le cadre du mémoire de la Maîtrise à l'USB.

Parlons d'abord de la relation direction-étudiant/étudiante. Elle comprend plusieurs aspects, dont le mentorat, l'appui ainsi que la supervision du programme d'études de l'étudiant ou l'étudiante.

Il est important que les deux parties s'entendent sur des conditions acceptables de part et d'autre pour établir une relation basée sur la confiance mutuelle.

Pour encadrer et gérer cette relation, il faut prêter attention au formulaire « Lignes directrices pour le Directeur et l'Étudiant ». Prenez le temps de bien le lire et d'en discuter avec la direction, car vous aurez à vous engager à adhérer aux lignes directrices qui s'y retrouvent. En dernier, votre signature attestera que vous l'avez lu, discuté et compris et que son contenu est vrai et exact.

La direction sert de personne-ressource. Elle doit pouvoir orienter l'étudiant ou l'étudiante vers les politiques et règlements généraux du programme de maîtrise, les règlements supplémentaires ainsi que vers les autres services de soutien disponibles à l'USB, notamment :

- le service de conseiller/conseillère aux études supérieures
- le service du vice-doyen/la vice-doyenne de la Faculté d'éducation
- le service d'appui à la recherche à la Bibliothèque Alfred-Monin

La direction exerce différents rôles tout en s'acquittant d'une grande variété de responsabilités.

D'abord, la direction doit être membre de la Faculté des études supérieures et de la Faculté d'éducation de l'USB.

Elle guide l'étudiant ou l'étudiante quant au déroulement et à la réalisation de son mémoire. Ensemble, ils proposent un calendrier de travail.

La direction avise l'étudiant ou l'étudiante suffisamment à l'avance en cas d'absences prolongées du campus, comme dans le cas d'un congé de recherche. Elle prend les dispositions nécessaires au cours de l'absence pour guider l'étudiant ou l'étudiante.

La direction favorise la pratique réflexive chez l'étudiant ou l'étudiante afin qu'il ou elle puisse mieux comprendre le déroulement d'une recherche scientifique et l'aide à travailler efficacement.

La direction guide l'étudiant ou l'étudiante tout au long de la rédaction de son travail en prêtant attention aux exigences de l'USB en ce qui concerne la rédaction du mémoire, notamment :

- au respect des normes de la langue
- au respect des règles de présentation tel que décrite dans le *Guide de rédaction du mémoire ou du Rapport de stage*.
- au respect des normes de APA et
- de s'assurer de l'intégrité du travail, évitant le plagiat.

L'étudiant ou l'étudiante a l'obligation de soumettre sa proposition de son projet au Comité d'éthique de la recherche pour évaluation, si on compte effectuer une recherche avec des sujets humains. Il revient à la direction de guider l'étudiant ou l'étudiante, au besoin, dans la préparation de sa demande d'approbation éthique.

La direction constitue le jury qui servira à évaluer le travail de l'étudiant ou de l'étudiante. Le jury est constitué de trois personnes : la direction, un autre membre provenant de la Faculté des études supérieures et un troisième membre de l'externe.

La direction discute de la composition du jury avec le conseiller ou la conseillère et s'assure qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts. Elle précise le rôle et les responsabilités des membres du jury (voir document à cette fin) et signale la composition du jury à la Faculté des études supérieures de l'*University of Manitoba* par l'entremise du formulaire *Titre du mémoire/stage et Nomination des examinateurs*.

La direction préside les rencontres avec le jury (p. ex., rapport annuel, soutenance de la proposition). La soutenance ainsi que l'ensemble des autres étapes du mémoire et de l'examen de synthèse sont abordés dans les vidéos qui suivent.

La direction soumet la proposition de mémoire aux membres du jury et les convoque à la soutenance.

Elle distribue le mémoire aux membres du jury avec une grille d'évaluation et obtient leur approbation au moins dix jours avant la soutenance orale du mémoire.

Elle préside la rencontre de la soutenance orale du mémoire selon les modalités prescrites dans le *Programme de maîtrise – Guide étudiant* (5.1.4 *Défense orale du mémoire*, p. 9).

À la fin de la soutenance, suite aux délibérations, la direction remet le formulaire *Rapport final du mémoire/stage de maîtrise* à la conseillère ou au conseiller des études supérieures avec la mention « succès » ou « échec ».

Elle informe le doyen ou la doyenne de la Faculté d'éducation et la conseillère ou le conseiller aux études supérieures des résultats de la soutenance orale.

Elle obtient le numéro d'assurance sociale et l'adresse postale des membres du jury et les remet à la conseillère ou au conseiller des études supérieures de la Faculté d'éducation de l'Université de Saint-Boniface qui s'assure du suivi concernant les honoraires à l'intention des membres du jury.

La direction s'assure que l'étudiant ou l'étudiante intègre les modifications proposées par les membres du jury.

Maintenant pour résumer.

En ce qui concerne la relation avec l'étudiante ou l'étudiant, le rôle de la directrice ou du directeur du mémoire comprend le mentorat, l'appui, la guidance et la supervision de l'étudiante ou l'étudiant pendant le programme d'études.

La directrice ou le directeur est donc la personne-ressource de l'étudiante ou de l'étudiant.

En ce qui concerne la soutenance, la directrice ou le directeur constitue le jury, coordonne et préside la soutenance orale, et assure les suivis nécessaires après la soutenance.

Toutes les ressources référencées dans cette vidéo ont été compilées dans le document *Ressources complémentaires aux vidéos* disponible sur le site Web de l'Université.

Ce document comprend donc les liens vers des documents Web et les coordonnées actuelles de toutes les personnes-ressources.

Vous trouverez sur cette même page Web, la transcription de cette vidéo ainsi que des liens vers d'autres vidéos reliées à la Maîtrise en éducation.